

Alain CARLES

Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie des Conseils et Experts financiers

Note d'informations n° 98 du 2^{ème} trimestre 2017

FISCAL

Fiscalité personnelle : Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est reporté à 2019.

Bonus écologique pour l'achat d'un vélo ou 2 roues électrique : Un décret met en place le bonus écologique pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un 2 roues électrique à une date comprise entre le 19 février 2017 et le 31 janvier 2018.

SOCIAL

Signalement des salariés commettant des infractions routières : Depuis le 1^{er} janvier 2017, tous les employeurs ont l'obligation de divulguer l'identité des salariés, conducteurs de véhicules de sociétés, en cas d'infraction au code de la route constatée par un appareil de contrôle automatique. L'objet de la mesure est d'identifier les salariés conducteurs en vue de pouvoir procéder au retrait de points sur leur permis de conduire.

En cas de défaut de déclaration, le dirigeant est personnellement responsable du paiement d'une amende de 4^{ème} classe (soit 750 € maximum).

Chèques vacances : Toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, peuvent proposer des chèques-vacances à leurs salariés, CDI ou CDD. Les dirigeants ou gérants d'entreprise de moins de 50 salariés, et même les travailleurs indépendants peuvent en bénéficier.

Il est possible de bénéficier d'une exonération des charges sociales pour le financement de chèques-vacances aux salariés, chefs d'entreprise et travailleurs indépendants. L'exonération dépend à la fois de la taille de l'entreprise et des montants de la contribution.

Plan canicule : Rappel des obligations incombant aux employeurs en cas de fortes chaleurs.

Le Plan National Canicule 2017 a été mis en place le 1^{er} juin. Ce plan rappelle aux employeurs qu'ils doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et protéger leur santé en tenant compte des conditions climatiques. Ils doivent ainsi intégrer le risque de fortes chaleurs dans leur démarche d'évaluation des risques professionnels, dans l'élaboration du document unique d'évaluation des risques et dans la mise en œuvre d'un plan d'action prévoyant des mesures correctives.

En pratique : les employeurs peuvent obtenir des renseignements supplémentaires en appelant la plateforme Canicule Info Service au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe), joignable tous les jours de 9 heures à 19 heures.

ECONOMIE

Indice : Coût à la construction 1^{er} trimestre 2017 : 1 650

Variation sur 1 an : +2,17

%

Variation sur 3 ans : +0,12 %

Variation sur 9 ans : +10,22 %

Les autres indices sont disponibles sur notre site à l'adresse <http://www.auditeuroconseil.com/infos-utiles/>

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles : www.auditeuroconseil.com – Facebook : [facebook.com/AuditEuroConseil](https://www.facebook.com/AuditEuroConseil) – Twitter : twitter.com/auditeuro

Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.